

ASSOCIATION RIBAT AL FATH POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

4^{ème} Pre-COP22

QUELLE VISION STRATEGIQUE EN MATIERE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

**Mohammed Tawfik MOULINE
Directeur Général
Institut Royal des Etudes Stratégiques**

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS

1. LA VULNÉRABILITÉ DU MAROC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
2. LA VISION DE L'IRES EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
3. LA NECESSITE DE REVOIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC ET DE METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE APPROPRIÉE

PROPOS INTRODUCTIFS

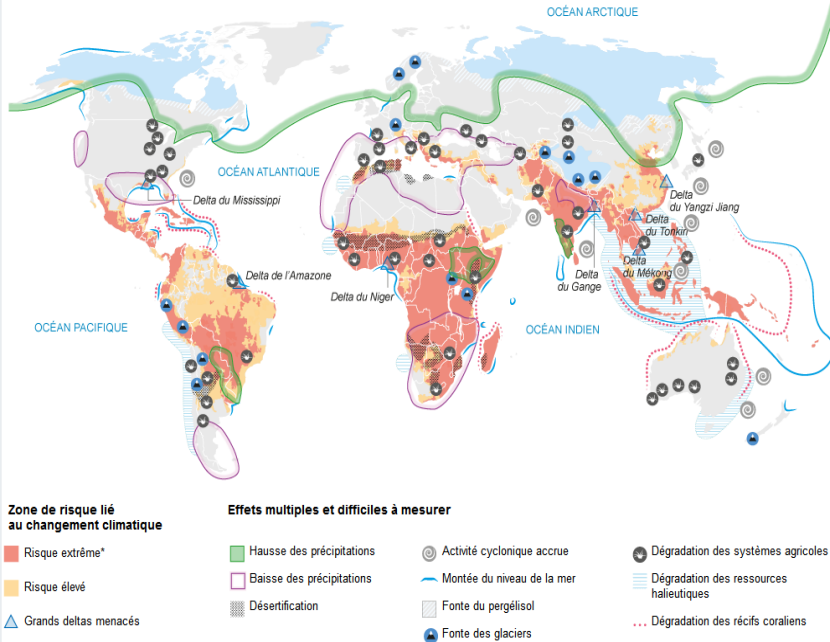
Le changement climatique : une réalité avérée

- Le cinquième rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (2013) a confirmé :
 - le réchauffement global de la planète : la Terre pourrait se réchauffer de 0,3 à 4,8°C en moyenne d'ici 2100, selon les régions.
 - la responsabilité des activités humaines dans ce réchauffement : 95% de certitude en 2013 contre 90% en 2007 et 66% en 2001.
 - le risque de la survenue d'événements météorologiques extrêmes, avec une augmentation de leur intensité.
- Les travaux du GIEC ainsi que de nombreuses recherches et études récentes insistent sur l'urgence d'intervenir pour composer avec le changement climatique et mettent en garde contre toute inertie qui pourrait entraîner des situations, difficiles à gérer, dans le futur.

PROPOS INTRODUCTIFS

Le changement climatique affecte, à des degrés variables, tous les pa

La carte des impacts du réchauffement climatique



- L'Appel de Tanger, lancé en septembre 2015 par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et le Président François Hollande préconise une action forte, collective et solidaire en faveur du climat.

- La lutte contre le dérèglement climatique est considérée comme une bataille pour le développement. L'adaptation au changement climatique doit avoir la même importance que l'atténuation des gaz à effet de serre.

- Le cap fixé est de limiter le réchauffement climatique, à la fin du 21^{ème} siècle, en deçà de 2°C et de parvenir à une économie sans carbone.

PROPOS INTRODUCTIFS

Le Maroc : un pays fortement concerné par le changement climatique

- Au Maroc, plusieurs constats mettent en évidence une tendance au réchauffement, associée à une réduction des précipitations sur la majeure partie du pays. Depuis les années 60 du siècle dernier :
 - Augmentation des températures moyennes annuelles au Maroc de 0,16°C par décennie, couplée à une diminution significative du nombre de jours froids.
 - Diminution des pluies de printemps de plus de 40% et accroissement de la durée maximale des périodes sèches de 15 jours.
 - Intensification des phénomènes extrêmes, tels que les orages, les averses, les sécheresses et les vagues de chaleur et de froid.

PROPOS INTRODUCTIFS

La définition de l'adaptation

- Selon le GIEC, l'adaptation au changement climatique est défini comme un « *processus d'ajustement des systèmes naturels et humains à un stimulus climatique constaté ou anticipé, à ses effets et à ses impacts. L'adaptation désigne un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à limiter les dommages potentiels ou à tirer bénéfices des opportunités créées par les changements climatiques* ».
- Contrairement à l'atténuation qui s'attaque aux causes du changement climatique, l'adaptation a pour but de limiter les impacts du changement climatique par des actions consistant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des écosystèmes aux perturbations et aux aléas ne pouvant être évités.
- Plusieurs types d'adaptation. Celle qui est visée dans cette présentation concerne l'adaptation planifiée émanant d'une décision stratégique ou de politiques publiques.
- L'adaptation au niveau des négociations internationales: acceptation par les chefs d'Etat lors du sommet de Copenhague en 2009 de consacrer une partie des 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 aux pays en développement et notamment ceux les plus vulnérables pour les aider à s'adapter au changement climatique. Décision confirmée lors de la COP21 de traiter l'atténuation et l'adaptation au niveau de l'allocation de ce fonds.

PROPOS INTRODUCTIFS

La question du changement climatique : un axe central des travaux d'études de l'IRES

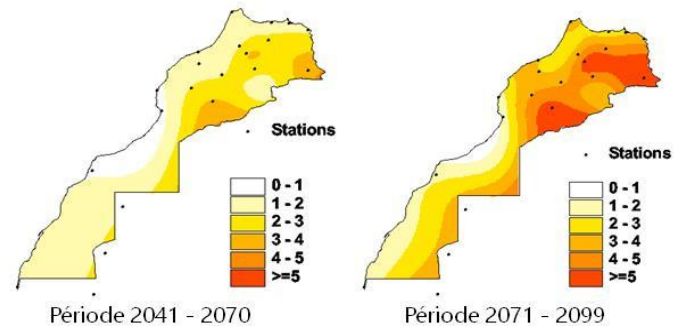
- Conscient de la nature des enjeux et des menaces qui pèsent sur le Maroc, l'IRES a inauguré, fin 2007, un important chantier de réflexion sur le changement climatique:
 - Mené selon une approche multidimensionnelle et holistique, pour capter la complexité de ce phénomène : écologique, politique, économique et sociale.
 - Orienté politiques publiques pour proposer des réponses durables et politiquement, économiquement et socialement acceptables.
- Le programme d'étude de l'IRES sur le changement climatique a été réalisé en deux phases :
 - Une première phase axée sur une approche écosystémique a été clôturée par l'élaboration d'un rapport stratégique, comportant des recommandations pour une feuille de route nationale dont l'ambition est de préparer le Maroc à relever le défi inhérent au changement climatique
 - Une seconde phase orientée "Sécurité", au sens large du terme qui a abouti à la rédaction d'un deuxième rapport stratégique qui formule des propositions de politiques publiques dont la mise en œuvre réduirait la vulnérabilité et l'exposition des sociétés et des écosystèmes aux impacts du changement climatique ainsi que des mesures institutionnelles, visant le renforcement des capacités en matière de gestion des risques.
- A fin mars 2016, le programme d'études sur le changement climatique a connu l'élaboration de 2 rapports stratégiques et d'une douzaine de rapports thématiques. Il a mobilisé une quarantaine de chercheurs associés et vu l'organisation d'une conférence internationale et d'une vingtaine de séminaires, auxquels ont pris part des experts nationaux et internationaux.

1. LA VULNÉRABILITÉ DU MAROC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des projections climatiques inquiétantes pour le Maroc

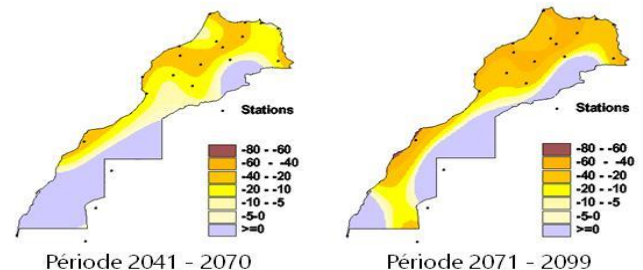
- De par son positionnement géographique, son régime climatique, sa façade maritime importante et ses écosystèmes fragiles, le Maroc est un pays très vulnérable au changement climatique:
- Des résultats des études prospectives sur l'évolution future du climat du Maroc laissant entrevoir une élévation, à l'horizon 2100, de la température de +1°C à +6°C et sur une diminution de 20 à 50% des précipitations, par rapport à la période de référence 1960-1990.
- Des effets négatifs sur tous les secteurs d'activité, notamment ceux ayant un caractère stratégique : ressources hydriques, agriculture et le tourisme.

Projections climatiques des températures comparées à celles de la période 1961-1990



Source: Ministère de l'Environnement

Projections climatiques des précipitations comparées à celles de la période 1961-1990



Source: Ministère de l'Environnement

1. LA VULNÉRABILITÉ DU MAROC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2)

Plusieurs types de vulnérabilité

- Une raréfaction des ressources en eau, comme en témoigne la baisse de la ressource hydrique par habitant et par an qui a chuté de 4.074 m³ en 1950 à 670 m³ en 2010 et pourrait descendre en deçà de 500 m³ à l'horizon 2030.
- Une menace sur la sécurité alimentaire, sous l'effet, notamment, du rétrécissement de la base productive de l'agriculture et du renchérissement de la facture alimentaire.
- Des risques importants sur la sécurité sanitaire, avec la résurgence de maladies d'origine hydrique et au développement de maladies émergentes.
- Une fragilisation accrue de l'espace littoral, avec des impacts potentiels sur la sécurité économique.
- Des menaces sérieuses qui pèsent sur la biodiversité due à la surexploitation des ressources naturelles, à la fragmentation et aux pertes d'habitats ainsi qu'à la pollution
- Une exposition aux impacts de la migration climatique, avec une accentuation de l'exode rural et une intensification de l'immigration subsaharienne.

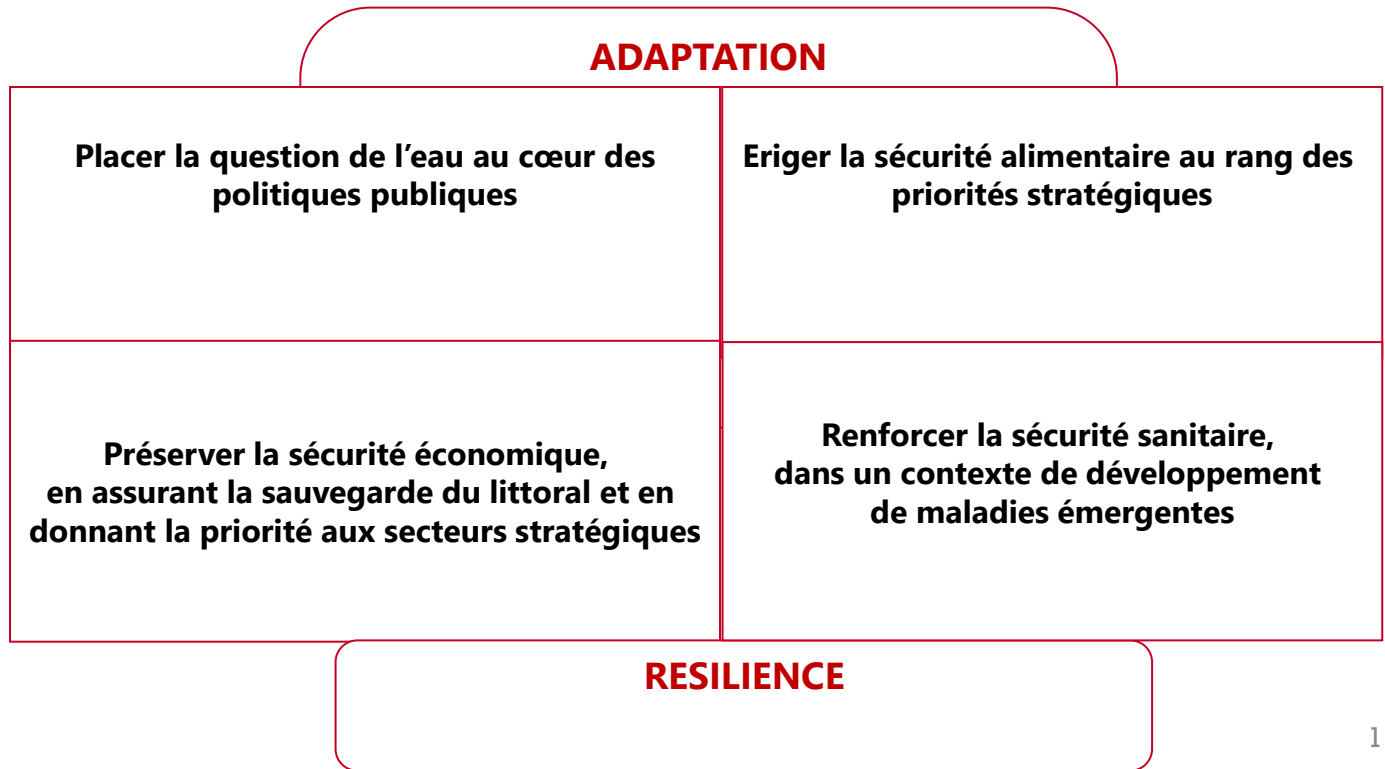


2. LA VISION DE L'IREN EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Face à l'ampleur des menaces systémiques qui pèsent sur la durabilité des ressources et sur la trajectoire de développement du Royaume du fait du dérèglement climatique, une vision globale et de long terme pour l'adaptation des politiques publiques s'est avérée être nécessaire.
- Tout en complétant la politique engagée par le Royaume, en termes de développement durable (stratégie de l'eau, charte de l'environnement, stratégie nationale du développement durable, plan directeur des aires protégées, stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, nouveau dispositif de gestion du littoral...) de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, cette vision devrait mettre l'accent, prioritairement, sur les populations vulnérables et les zones géographiques sensibles.
- La mise en place d'une feuille de route pour le développement de l'économie verte et, ultérieurement, de l'économie bleue est recommandée.

2. LA VISION DE L'IREN EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2)

- La vision de l'IREN concernant l'adaptation au changement climatique s'articule autour de quatre orientations majeures, correspondant chacune à une vulnérabilité déterminée :



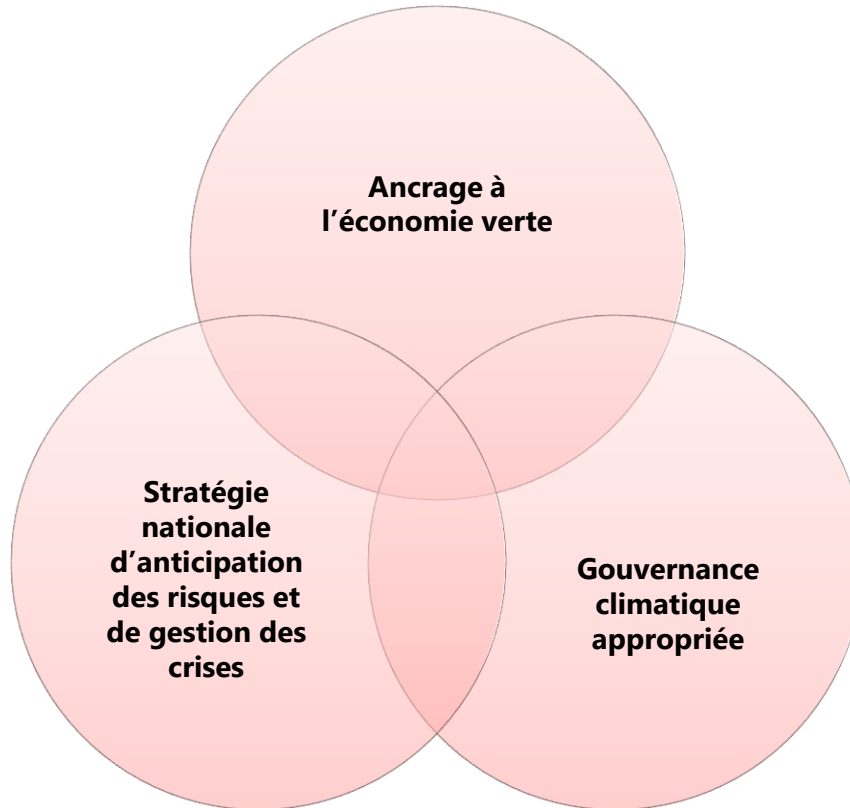
2. LA VISION DE L'IRES EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (3)

- **Placer la question de l'eau au cœur des politiques publiques**, en repensant la stratégie de l'eau, selon un horizon temporel lointain, et en la mettant en cohérence avec les stratégies sectorielles. Cela supposerait, aussi de garantir l'approvisionnement à long terme du pays en eau, à travers, entre autres, la réduction substantielle des pertes en eau et la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles. Non moins important, l'appropriation collective des enjeux liés à l'eau et le renforcement de la coordination entre les acteurs s'avèrent indispensables.
- **Eriger la sécurité alimentaire au rang des priorités stratégiques.** Outre la prise en compte renforcée, au niveau du Plan Maroc vert et du Plan Halieutis, des contraintes actuelles et futures du changement climatique, cet objectif suppose :
 - la mobilisation du fort potentiel, offert par le progrès technique dans le domaine agricole.
 - la conception et la mise en œuvre, tout en maintenant le principe de précaution, d'une réglementation appropriée, relative aux plantes génétiquement modifiées.
 - le développement des capacités des acteurs publics et privés, œuvrant pour la sécurité alimentaire du pays.
 - la prémunition, dans un contexte de renchérissement des prix des produits agricoles et alimentaires de base, contre les évolutions erratiques des prix sur le marché international.
 - le recours à des mécanismes de protection sociale.

2. LA VISION DE L'IREN EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (4)

- **Renforcer la sécurité sanitaire**, dans un contexte de développement de maladies émergentes, moyennant :
 - le développement de l'infrastructure de santé et la révision de la carte sanitaire, en fonction des répercussions différenciées du changement climatique, tout en la relayant d'un dispositif de veille sanitaire performant et anticipatif,
 - la préservation de l'environnement, l'amélioration de sa qualité ainsi que la promotion d'une alimentation équilibrée,
 - l'accélération de la généralisation de la couverture médicale, le renforcement du financement de la santé et l'amélioration de sa gouvernance.
- **Préserver la sécurité économique**, à travers:
 - la sécurisation du développement du littoral, en mettant en œuvre une politique multisectorielle et intégrée, nécessitant une coordination étroite entre les acteurs concernés,
 - l'accroissement de la résilience des activités économiques stratégiques, face au changement climatique, notamment, l'agriculture et le tourisme, en adoptant une vision de très long terme qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux territoires.

3. LA NECESSITE DE REVOIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC ET DE METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE APPROPRIEE



3. LA NECESSITE DE REVOIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC ET DE METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE APPROPRIEE (2)

- ❖ **Faire de l'ancrage à l'économie verte une composante importante du modèle de développement du Maroc :**
 - Mettre en œuvre une feuille de route nationale de l'économie verte en vue de conforter les choix du Royaume en faveur de la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du développement durable, d'une façon générale.
 - Anticiper, dès à présent, l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation, en investissant dans les filières liées à l'économie verte, fortement créatrices d'emplois.
 - Décliner l'option de l'économie verte sur le plan territorial et la corrélér étroitement aux stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), économie sociale et solidaire, micro-financement de projets verts, microentreprises vertes, services énergétiques de proximité basés sur les énergies renouvelables...
 - Faire de l'économie verte un des métiers mondiaux du pays en vue de faire évoluer, aisément, le modèle de développement du Maroc et l'orienter vers l'économie bleue, concept s'inspirant du cycle biomimétique de la nature.

3. LA NECESSITE DE REVOIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC ET DE METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE APPROPRIEE (3)

- ❖ **Adopter une stratégie globale et intégrée pour l'anticipation des risques et la gestion des crises, liés au changement climatique et à l'environnement, de façon générale:**
 - Repenser les politiques publiques, de manière à y intégrer effectivement la notion de réduction des risques climatiques et environnementaux et mettre en cohérence la stratégie d'anticipation des risques et de gestion des crises, à caractère climatique avec l'ensemble des politiques publiques, notamment celles orientées vers le développement humain.
 - Assurer une coordination étroite entre les différents intervenants, en matière de prévention des risques et de gestion des crises.
 - Renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'anticipation des risques et de gestion des crises, à travers le développement d'une expertise scientifique et technique, constamment mise à jour.
 - Etendre le programme national d'assurance à l'ensemble des catastrophes pour couvrir autant les personnes morales publiques et privées que les personnes physiques et déployer les instruments disponibles au niveau non seulement national, mais aussi international.

3. LA NECESSITE DE REVOIR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC ET DE METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE APPROPRIEE (4)

❖ **Mettre en place une gouvernance climatique appropriée :**

- Développer les capacités des acteurs publics, en charge, directement ou indirectement, de la question environnementale.
- Equiper le pays d'observatoires pour la surveillance des risques climatiques extrêmes et le suivi des vulnérabilités, face au changement climatique, tout en encourageant l'émergence d'une expertise nationale pour relever les défis inhérents au changement climatique.
- Effectuer un suivi permanent et une évaluation régulière des investissements sectoriels qui ont une portée de long terme, en renforçant les systèmes d'alerte précoce qui existent et en les généralisant à tous les risques naturels.
- Poursuivre le recensement des sites vulnérables et en identifiant les zones à risques afin de dissuader les populations à vivre dans ces régions et les acteurs économiques à y réaliser leurs projets d'investissement.
- Préparer les agglomérations urbaines à faire face à la migration climatique locale et internationale et en les dotant de moyens humains et matériels, leur permettant d'anticiper et de gérer les flux migratoires, tout en intensifiant le recours à la coopération internationale.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.ires.ma